

édito

POUR UN 1^{ER} MAI EXCEPTIONNEL

Après la journée de mobilisations du 23 mars, nous avons décidé de faire du 20 avril une nouvelle étape dans le cadre du processus de mobilisation engagé depuis plusieurs semaines.

De nombreuses initiatives se sont déroulées dans tout le pays et sous diverses formes : rassemblements, diffusion de tracts, sensibilisation sur les dossiers d'actualité (salaires, emplois, retraite), manifestations. Cette journée a permis de préparer la mobilisation pour le 1^{er} mai.

Il nous reste donc une semaine pour que partout dans les entreprises, établissements, sur les places publiques, nous mobilisions pour faire de ce 1^{er} mai une étape incontournable dans l'action revendicative contre les orientations politiques du patronat et du gouvernement.

Dès cette semaine les unions départementales, les régions et les fédérations CGT ont été contactées pour envisager d'ores et déjà un plan de travail sur les suites à donner à ce 1^{er} mai.

Il en ressort indispensable de construire des perspectives d'actions pour les semaines à venir. Et c'est, avec cette volonté, que la délégation CGT ira à la prochaine intersyndicale du 26 avril.

Moins de 2 mois nous séparent de la première présentation du projet de texte sur les retraites du gouvernement. Cette courte période doit être mise à profit

déploiement

La CGT en tête des élections professionnelles Inserm

Les résultats des élections aux Cap Inserm, suite au dépouillement du second tour du mercredi 21 avril 2010, montrent la très large confiance de l'ensemble des personnels vis-à-vis du SNTRS CGT qui redevient très largement le premier syndicat (avec 37,8 %, plus 12 %) pour l'ensemble chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs. Le SNTRS CGT confirme sa première place chez les ITA avec 48,6 %, plus 13,3 %. Il est largement en tête dans toutes les Capita.

Le SNTRS CGT progresse très sensiblement chez les chercheurs avec 19,5 % soit une progression de 8 %. Chez les directeurs de recherche, le SNTRS CGT dépasse pour la première fois les 10 %, avec 12,2 %, plus 6,6 %. Chez les Chargés de Recherche, le SNTRS CGT devient même le deuxième syndicat avec 25,5 % (plus 9,5 %), devant le SGEN CFDT (20,1 %) et le SNIRS CGC (11,3 %) et derrière le SNCS FSU (43,1 %).

Pour le SNTRS-CGT, « ces résultats montrent qu'il existe bien à l'Inserm une forte opposition des personnels aux récentes réformes du gouvernement visant à soumettre la recherche publique aux intérêts à court terme de l'industrie avec notamment la création de l'Alliance Nationale des Sciences de la Vie et de la Santé " Aviesan " ».

pour les débats portant les revendications CGT.

La NVO spéciale Retraite est un outil supplémentaire mis à la disposition de chacun.

Le 20 avril a démontré que de nombreuses organisations CGT étaient dans l'action, mais il n'en demeure pas moins que nous avons besoin d'élargir encore, en notre sein, les actions revendicatives pour que toutes les forces CGT soient dans la bataille.

Faisons donc, tous ensemble, du 1^{er} mai une grande étape du rassemblement de nos forces. Ce 1^{er} mai se doit d'être un 1^{er} mai exceptionnel.

La permanence confédérale
Yannick Malenfant

luttes

Inoplast

Les salariés d'Inoplast (du groupe Plastic Omnium) à Saint-Désirat, près d'Annonay (1 200 salariés), étaient en lutte pour les salaires, à l'appel de la seule CGT. Après 4 jours de grève, suivie à plus de 80 % en production, ils ont gagné une prime de congés de 500 € net minimum pour tous. Elle sera indexée sur les augmentations salariales de l'entreprise. Le jeudi 15 avril au soir, la délégation CGT a signé un accord de fin de conflit. La lutte et la détermination des salariés ont payé.

construction unitaire

Face à la volonté du ministère de la défense de fermer le centre territorial d'administration et comptabilité de Bordeaux, l'action unitaire du personnel avec leurs organisations syndicales le 16 avril, met un coup de frein à ce projet néfaste.

Une délégation intersyndicale sera reçue le 6 Mai 2010 par le cabinet du ministre.

Les organisations syndicales appellent les personnels du CTAC à rester mobilisés et les invitent d'ors et déjà à une réunion d'information le vendredi 7 mai pour décider des suites.

Info

Lutte des cheminots contre la réforme du régime spécial en 2007 : un point d'appui pour tous !

Droits et bilan de la réforme du régime spécial des cheminots SNCF (extrait) :

- ▶ L'âge d'ouverture du droit à la retraite :
 - 55 ans pour tous les cheminots « sédentaires ».
 - 50 ans pour les cheminots « agents de conduite ».
- ▶ Le calcul de la pension s'effectue sur les 6 derniers mois de salaires.
- ▶ L'âge pivot pour annuler la décote est fixé à (pour une durée d'assurance « tous régimes à 40 ans ») :
 - 57,5 ans pour les sédentaires
 - 52,5 ans pour les ADC.
- ▶ Le mécanisme de la décote sera mis en œuvre progressivement à partir de juillet 2010.
- ▶ La péréquation des salaires sur les pensions a été maintenue jusqu'au 31 décembre 2008.
- ▶ Versement de la pension de réversion (à la veuve ou au veuf) sans condition d'âge et de ressources.
- ▶ D'autres éléments « réglementaires » constituent également les droits spécifiques du régime (CPA, pénibilité, mesures salariales,...)

info / intox

Les fonctionnaires seraient des privilégiés ! (bis)

Pour justifier une remise en cause des droits à retraite des fonctionnaires, le gouvernement, ses relais médiatiques, ne cessent d'affirmer que les fonctionnaires bénéficient de droits beaucoup plus avantageux que les salariés du privé. A l'appui de ces affirmations, ils invoquent le calcul de la retraite sur les six derniers mois...

Quelques mises au point s'imposent :

En premier lieu, il est tout à fait clair que pour les fonctionnaires, une modification du calcul du salaire de référence se traduirait inmanquablement par une baisse des pensions. Mais peut-on en déduire que cette règle des 6 derniers mois est plus avantageuse ?

Absolument pas. Si on appliquait aux salariés du privé la règle en vigueur dans la Fonction publique pour déterminer la durée de cotisation, ce serait catastrophique pour les salariés du privé. En effet, la durée de cotisation des fonctionnaires est strictement la durée travaillée. Dans

le privé, cette durée est déterminée par fractions de 200 heures de Smic. Autrement dit, un salarié du privé peut valider 4 trimestres dans une année à partir de 800 heures de Smic, ce qui ne signifie pas qu'il a travaillé effectivement toute l'année. Ainsi, il est possible de valider 4 trimestres tout en étant à temps partiel. On comprend aisément les dégâts que provoquerait, pour les femmes en particulier, la modification de cette règle.

Evidemment, cela ne signifie pas que les salariés du privé seraient des privilégiés par rapport aux fonctionnaires...

Ensuite, il faut se convaincre une fois pour toutes que la remise en cause de ce que seraient les acquis des uns n'a jamais amélioré le sort des autres. Rappelons nous que la réformes des régimes spéciaux devait conduire à une amélioration du sort des retraités et salariés du privé. On connaît la suite...

Au nom de l'équité, ce que cherche le gouvernement, c'est bien d'imposer à tous, qu'ils soient du public ou du privé, la régression sociale.